



Conférence Régionale de la Santé et de l'autonomie Paca

Cellule Gestion des Autorisations - chargée du procès-verbal
Direction de l'organisation des soins
Agence régionale de santé Paca

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU 01/02/2016**

Compte-rendu de la réunion de la C.S.O.S. LUNDI 01 FEVRIER 2016

de 14 h à 16 h – Salle Camargue
132 boulevard de Paris
13 003 Marseille

Par message électronique du 19 janvier 2016, adressé aux membres de la CSOS, et en copie à leurs suppléants, Henri ESCOJIDO, président de la CSOS, a invité les membres de la Conférence à se réunir le lundi 1^{er} février 2016 à 14 heures au siège de l'ARS PACA dans la salle « Camargue », 132 boulevard de Paris, 13 003 Marseille.

1° - Composition de la Réunion :

La CRSA, représentée par :

⇒ Les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins :

Nombre de présents : **23 votants (20 présents et 3 procurations)**. Le quorum¹ est donc atteint. (Feuille d'émargement en annexe)

L'Agence Régionale de Santé représentée par :

La Direction « Offre de soins » :

- ⇒ Mme Aleth GERMAIN – Responsable du service Autorisation, contractualisation et coopération
- ⇒ M. Hervé FROMENT – Gestionnaire autorisations
- ⇒ Mme Josiane ALOYAN - Gestionnaire autorisations
- ⇒ M. Gabriel KULLING – Responsable du département du premier Recours
- ⇒ Mme Elodie AGOPIAN – Département du Premier Recours

La Direction Déléguée aux politiques régionales de santé représentée par le service démocratie sanitaire :

- ⇒ Mme Marion CHABERT – Responsable du département des études et projets
- ⇒ Mme Isabelle ARZOUMIAN – Service démocratie sanitaire

Les rapporteurs :

- ⇒ Dr JACQUEME

¹ Le quorum est atteint lorsque 22 personnes au moins sont présentes ou ont donné procuration.



2° - **Ordre du jour :**

- ✚ Approbation du compte-rendu du 5 octobre 2015,
- ✚ Avis sur une demande d'autorisation : besoin exceptionnel en santé publique dans le département des Alpes Maritimes
- ✚ Présentation du plan triennal,
- ✚ Présentation du développement des structures d'exercice coordonné : point d'étape du pacte territoire-santé,
- ✚ Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h10

Monsieur ESCOJIDO remercie les membres de leur présence (atteinte du quorum), il rappelle que l'envoi de procurations doit se faire dans les meilleurs délais et sous forme sécurisée.

Il rappelle, comme il le fait à chaque ouverture de séance, les modalités réglementaires nécessaires au bon déroulement de la commission, notamment en ce qui concerne la sortie des membres ayant un lien d'intérêt avec les dossiers soumis à l'avis de la commission.

Monsieur ESCOJIDO informe la commission de la présence de deux nouveaux membres et demande à ces personnes de bien vouloir se présenter, il s'agit de :

- Monsieur Cédric BOUTONNET, directeur du réseau gérontologique guidage, directeur COS Beauséjour, qui succède à Monsieur Guy SEVOZ
- Monsieur Gérard TOUSSAINT, association de retraités, vice-président du CODERPA 06

Monsieur ESCOJIDO annonce la présentation, après l'étude d'une demande d'autorisation, de 2 diaporamas :

- Monsieur Bastien RIPERT présentera à la commission un diaporama concernant le plan triennal,
- Monsieur Gabriel KULLING présentera à la commission un diaporama concernant un bilan sur les engagements du pacte territoire santé

3° - **Approbation du compte-rendu de la CSOS du 05 octobre 2015**

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

4° - **Avis sur une demande d'autorisation**

Monsieur ESCOJIDO passe la parole au Dr Béatrice JACQUEME, qui a instruit le dossier de reconnaissance de besoins exceptionnels dans l'intérêt de la santé publique d'une activité de soins de traitement du cancer sur le département des Alpes Maritimes.

Le docteur JACQUEME présente aux membres de la commission le dossier ci-dessous.

DOSSIER AUTORISATION SOUMIS A AVIS

2016 A 001	Reconnaissance de besoins exceptionnels dans l'intérêt de la santé publique d'une activité de soins de traitement du cancer	Sans objet	Département des Alpes Maritimes
------------	---	------------	---------------------------------

Rapporteur : Dr JACQUEME

Votants : 22

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 22

Avis de la CSOS : Favorable à l'unanimité

**

Avant la discussion du dossier et afin de se conformer à la réglementation, le président de la commission demande à Monsieur Michel POUDENX, président CME du centre Antoine LACASSAGNE, de bien vouloir quitter la salle.

Puis il explique l'absence des représentants URPS médecins et CME des hôpitaux publics (problème de synchronisation entre arrêtés de nomination et désignation par les instances compétentes). Monsieur ESCOJIDO annonce leur présence lors de la CSOS du mois de mars 2016.

Discussion suite à la présentation du dossier

Monsieur DALMAS explique son vote favorable ; il ne peut aller que dans le sens de satisfaction de ce besoin. De plus il constate que cette démarche de reconnaissance d'un besoin exceptionnel donne un peu de souplesse à un régime des autorisations assez rigide.

L'examen du seul dossier soumis à avis de la commission étant terminé, le président donne ensuite la parole à Monsieur Bastien RIPERT afin qu'il présente aux membres de la commission, un diaporama sur le plan triennal des dépenses de l'assurance maladie (cf. annexe 2)².

Suite à cette présentation, Monsieur Gabriel KULLING expose aux membres de la commission un diaporama sur le pacte territoire santé 1^{er} recours «ambulatoire de ville» (cf. annexe 3).

Le président de la commission annonce la prochaine séance le 07 mars 2016.

Fin de la séance à 16h.

Le président de la
Commission spécialisée de l'Organisation des soins



Pr Henri ESCOJIDO

² Les questions posées par les membres sur les deux présentations feront l'objet d'une annexe à ce compte-rendu. Cette annexe sera proposée à la validation des membres lors de la CSOS du 23 mai 2016.